2815 - La différence de religion et son impact sur l’héritage

question

Est-ce que le musulman peut hériter de son parent mécréant et inversement? Que disent les musulmans du partage des successions impliquant des adeptes de différentes religions ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La différence de religion constitue un empêchement en matière successorale. Le mécréant ne peut pas hériter d'un musulman , ni un musulman d'un mécréant, conformément aux propos du Prophète (bénédiction et salut soit sur lui) : Le musulman n'hérite pas d'un non musulman ni celui-ci de celui-là (rapporté par Boukhari, 6262). Si le mécréant se convertit avant la répartition de l'héritage, il doit recevoir sa part selon l'imam Ahmad, et ce, pour renforcer son désir d'adhérer à l'Islam.

Quant à l'héritage qui implique des mécréants, les imams Abou Hanifa , Shafi et Ahmad (selon une version) pensent qu'ils peuvent hériter les uns des autres, en dépit de la différence de leurs croyances, en raison des propos du Très Haut : Et ceux qui n' ont pas cru sont alliés les uns des autres. (Coran, 8 : 73) et parce que les mécréants, nonobstant leurs divergences dogmatiques, sont comme une seule âme dans l'inimitié qu'ils vouent aux musulmans »